Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 22/11/2023
ID : 031-213101876-20231116-2023_158-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI et VITET
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
16 novembre 2023
Acte n° **2023-158**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration Mme STEMER
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. SÉVERAC
M. GAUTHIER a donné procuration à M. CANILLO

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
28

Secrétaire de séance : M. FÉDOU Franck

Date de la convocation :
9 novembre 2023

Thème : 7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Objet : Budget annexe Atelier Relais Carrosserie – reprise de provisions 2023

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, rappelle au Conseil Municipal qu'il avait approuvé, par délibération en date du 17 décembre 2015, la mise en place de provisions pour risques et charges financiers au budget annexe "Atelier Relais Carrosserie", pour un montant de 82 000 €, au titre de l'année 2015.

Cette provision avait été constituée à hauteur des loyers impayés de la SCI TONY.

Suite au rattrapage des paiements de loyers effectué par la SCI TONY et suite au paiement des semestrialités comprises dans le plan de redressement de la SCI TONY, le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 27 novembre 2019 de procéder à une reprise des provisions pour un montant de 33 000 €.

Etant donné que la SCI TONY a continué à rattraper les loyers impayés et a payé les semestrialités comprises dans le plan de redressement, le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 20 octobre 2022 de procéder à une reprise des provisions pour un montant de 20 000 €.

La SCI TONY a payé les semestrialités et les loyers qui étaient dues jusqu'à ce jour.

Aussi, M. RIVIER Pascal propose au Conseil Municipal de procéder à une reprise complémentaire des provisions pour un montant de 14 500 €.

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve la reprise complémentaire d'une partie des provisions pour un montant de 14 500 € sur le budget annexe "Atelier Relais Carrosserie".

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

.../...

Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 22/11/2023
ID : 031-213101876-20231116-2023_158-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2023 - acte n° 2023-158 - page 2/2
Thème :	7.1 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Objet :	Budget annexe Atelier Relais Carrosserie - reprise de provisions 2023

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 novembre 2023.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
FÉDOU Franck

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 novembre 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 22 NOV. 2023